

24
RAPPORT ANNUEL
25

TABLE DES MATIÈRES

Mission, vision, valeurs	4
Rapport de la Présidente	5
Rapport de la Directrice générale et secrétaire	7
Rapport des activités du conseil d'administration	9
Formation des administratrices et des administrateurs relatives a leur fonction	11
Assemblée générale annuelle	12
Les principales résolutions du conseil d'administration en 2024-2025	13
Orientations stratégiques	15
Comités de gestion formés par le conseil d'administration	16
Politiques de gouvernance en vigueur à l'Ordre	17
Finances, audits et ressources humaines	18
Application des normes d'éthiques et de déontologie aux administratrices et aux administrateurs de l'Ordre	18
Comités de l'Ordre et leurs membres au 31 mars 2025	19
Liste du personnel de l'ordre et des membres de comité au 31 mars 2025	20
Activités relatives au comité de la formation des sexologues	21
Activités relatives à la reconnaissance des équivalences	22
Attestation de formation pour le diagnostic des troubles sexuels	23
Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences	24
Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle	24
Activités relatives à l'indemnisation	24
Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession	25
Activités relatives à l'inspection professionnelle	25
Activités relatives à la formation continue	31
Activités relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic	33
Activités reliées à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	37
Activités du comité de révision	37
Activités du conseil de discipline	38
Exercice illégal et usurpation du titre	40
Activités relatives au rôle sociétal de l'ordre et aux communications	41
Renseignements généraux sur les sexologues 2024-2025	43
Rapport des auditeurs indépendants.....	47

LETTRES DE PRÉSENTATION

QUÉBEC, NOVEMBRE 2025

Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2025.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean Boulet

Ministre du travail et responsable de l'application des lois professionnelles

MONTRÉAL, NOVEMBRE 2025

Monsieur Jean Boulet

Ministre du travail et responsable de
l'application des lois professionnelles

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2025.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Marie-Claude Lafond, sexologue

Présidente

MONTRÉAL, NOVEMBRE 2025

Madame Mélanie Hillinger

Présidente de l'Office des professions
du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2025.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Marie-Claude Lafond, sexologue

Présidente



MISSION

La mission de l'Ordre est d'assurer la protection du public. L'Ordre veille à la qualité des services offerts par l'encadrement, le développement et le maintien des compétences des sexologues.



VISION

Être une organisation reconnue dans les domaines de la santé sexuelle et mentale qui collabore étroitement avec différents partenaires pour promouvoir l'accès inclusif aux soins et services en sexologie, contribuer à l'évolution de la profession et des pratiques des sexologues en cohérence avec la mission de l'Ordre et les besoins de la société québécoise.



VALEURS

LE RESPECT : L'Ordre entretient des relations qui se caractérisent par la considération, l'écoute et la courtoisie pour chacune des personnes avec qui il interagit, et ce, quelles que soient leurs caractéristiques et leurs idées.

L'INTÉGRITÉ : L'Ordre réalise des actions en cohérence avec sa mission, ses valeurs et ses mandats, et ce, de façon responsable, équitable et honnête.

LA RIGUEUR : L'Ordre mise sur la compétence nécessaire à la réalisation de sa mission et de ses mandats, l'efficacité ainsi que la diffusion d'information compréhensible, juste et pertinente au public, aux sexologues et aux partenaires afin d'assurer la confiance.

L'ENGAGEMENT : L'Ordre favorise la mobilisation, l'agilité et le dépassement de soi pour atteindre les objectifs fixés ainsi que la solidarité et le sentiment d'appartenance dans la réalisation de ses mandats.



JOANIE HEPELL
Sexologue

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

C'est avec fierté que je vous présente les principales activités réalisées par le conseil d'administration et par la présidence de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 en fonction des quatre grands enjeux stratégiques et leurs orientations.

ENCADREMENT DE LA PROFESSION

Le conseil d'administration s'est assuré tout au long de l'année que le plan d'action mis en place par la direction générale assurait un encadrement de la profession optimal. De plus, il a rempli ses responsabilités en ce qui a trait à l'admission, ainsi qu'aux différents suivis de l'inspection professionnelle et du Bureau du syndic. Pour ce faire, le conseil d'administration rencontre annuellement les responsables de l'inspection et du Bureau du syndic afin de poser les questions nécessaires à un encadrement toujours amélioré et rigoureux.

Développer et maintenir une pratique professionnelle compétente chez les sexologues est une orientation importante de la planification stratégique. Les travaux sur l'évaluation des compétences à partir du nouveau Référentiel des compétences des sexologues ont été finalisés suivant un important chantier. Ils permettront de bonifier le développement et l'encadrement des pratiques professionnelles, notamment lors de l'inspection professionnelle et lors des processus d'admission.

GOVERNANCE ET GESTION

La nouvelle planification stratégique 2024-2027 a été finalisée et adoptée en début d'année 2024 et reflète les réalités actuelles de l'Ordre et de la profession. Les orientations et les actions qui en découlent ont pu se déployer au fil de l'année. Les membres du conseil d'administration se sont réunis le nombre de fois nécessaire à la bonne marche des affaires de l'Ordre. Les différents comités du conseil ont été en activité et ont présenté des recommandations en cohérence avec leurs objectifs. J'ai présidé les séances du conseil et me suis assurée du maintien de pratiques de bonne gouvernance. J'ai également veillé à la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration auprès de la direction générale. Les réflexions sur les enjeux d'équité, de diversités et d'inclusion au sein de l'organisation se sont poursuivies au courant de l'année.

COMMUNICATION EFFICIENTE D'INFORMATIONS

En plus du rôle de porte-parole et de représentante de l'Ordre dans les médias, j'ai poursuivi les collaborations avec la table des ordres en santé mentale et relations humaines. J'ai aussi eu l'opportunité de présider le groupe de travail sur le changement de nom qui a permis la publication et la diffusion du rapport final : *Réflexion sur l'utilisation par un ordre professionnel d'un nom autre que celui inscrit au registre de l'état civil du Québec.*

Différentes correspondances ont aussi été envoyées au Ministre responsable des services sociaux, Lionel Carmant, à la Présidente et cheffe de la direction de Santé Québec, Geneviève Biron et à Lesley Hill, Directrice nationale de la protection de la jeunesse afin de les sensibiliser aux besoins de services sexologiques de la population.

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES SEXOLOGIQUES DE QUALITÉ

Divers travaux ont été effectués visant la réalisation de l'orientation **Contribuer au développement de l'offre de service en sexologie dans les secteurs où le public en a le plus besoin.** Parmi celles-ci l'Ordre a présenté un mémoire à la Commission des institutions dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 67, *Loi modifiant le code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux* et une allocution a été effectuée conjointement avec l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec et l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec. Suivant l'adoption de ce projet de loi, les sexologues qui détiennent l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles sexuels peuvent désormais désigner leur évaluation de diagnostic, ce qui constitue une avancée pour la population et la profession. La mise en vigueur de ce projet de loi vient conclure plusieurs travaux effectués par l'Ordre dans le cadre de l'exercice et qui se poursuivront en collaboration interprofessionnelle, notamment l'établissement d'un socle de compétences pour le diagnostic.

Quelques représentations ont été faites, autant au provincial qu'au fédéral, de concert avec l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, l'Ordre professionnel des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, l'Ordre professionnel des criminologues du Québec et l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, concernant l'exonération des taxes pour les services professionnels dispensés, entre autres, par les sexologues. Cela a mené, en juillet 2024 à l'exonération des taxes effectives pour les services sexologiques dispensés par les sexologues.

L'Ordre a rencontré le comité de sages sur l'identité de genre à deux reprises pour faire part, notamment, de son rôle consistant à veiller à ce que les personnes trans et de la diversité sexuelle et de genre reçoivent des services professionnels de qualité, que ce soit en évaluation, en soutien, en accompagnement ou en psychothérapie. L'Ordre a également réaffirmé l'importance d'offrir aux jeunes Québécois et Québécoises une éducation à la sexualité de qualité, adaptée à leurs réalités.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour la confiance qu'ils m'ont accordée. Je remercie aussi la directrice générale, Isabelle Beaulieu, pour la complicité et la collaboration complémentaire que nous avons entretenues. C'est avec grand intérêt que je suivrai le travail de l'OPSQ et du conseil d'administration dans les prochaines années. Je quitte une organisation en santé, qui effectue un travail remarquable et j'ai confiance que le prochain conseil d'administration persistera dans cette lancée rigoureuse et pertinente !



Développer et maintenir une pratique professionnelle compétente chez les sexologues est une orientation importante de la planification stratégique.



ISABELLE BEAULIEU,
Sexologue, Adm. A.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

PREMIÈRE ANNÉE D'IMPLANTATION DU PLAN D'ACTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2024-2027

Le présent rapport fait état de la réalisation de la première année du plan d'action de la nouvelle planification stratégique dont le bilan est présenté en fonction de chacune des grandes orientations de l'Ordre.

ENCADREMENT DE LA PROFESSION

L'Ordre a poursuivi ses actions pour accompagner les sexologues dans l'évolution de leur pratique, en réponse aux changements législatifs et professionnels. Plusieurs outils ont été déployés : chroniques déontologiques, chroniques de gestion de la pratique, 2^e phase du Référentiel de compétences, publication de la mise à jour du Guide sur l'usage des médias numériques, conférences, formations et accueil des sexologues à l'Ordre. Ces actions

répondent aux besoins identifiés par les sexologues, l'inspection professionnelle et le bureau du syndic, et s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement et d'amélioration continue visant à assurer une pratique professionnelle de qualité. Dans ce même esprit, les sexologues ont régulièrement sollicité un soutien en matière déontologique, avec plus de 200 demandes traitées au cours de l'année.

Le nouveau cadre juridique entourant la Grossesse pour autrui au Québec, dont les règles sont entrées en vigueur à partir du 6 mars 2024, a habilité les sexologues à offrir des rencontres d'information sur les implications psychosociales et éthiques d'un projet de grossesse pour autrui (GPA). Pour soutenir les sexologues dans ce rôle, l'Ordre a collaboré activement avec les autorités pertinentes et les ordres professionnels concernés pour organiser, en avril et octobre 2024, une formation qui a été suivie par 393 professionnel. les issus de 4 professions différentes.

En matière d'encadrement, une action majeure demeure la réalisation du programme de surveillance générale de l'Ordre. Le chantier de l'inspection professionnelle a été complété pendant l'exercice par une révision complète des outils d'inspection existant et l'ajout de nouveaux outils. Un projet pilote pour tester ces questionnaires a été implanté et en a permis l'amélioration avant leur implantation formelle. Conséquemment, cette année de transition a été marquée par un programme de surveillance minimal. Au 31 mars 2025, 80 % des sexologues inscrits au tableau de l'Ordre ont été inspectés au moins une fois.

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES SEXOLOGIQUES DE QUALITÉ.

L'Ordre a poursuivi son travail de mieux faire connaître l'exercice de la profession de sexologue dans un contexte d'interdisciplinarité afin de permettre au public de bénéficier de la plus-value des sexologues dans ces services au sein du réseau de la santé et des services sociaux. Ces travaux s'inscrivent, entre autres, dans le contexte du chantier du Plan santé. Plusieurs actions ont été réalisées visant à faire reconnaître le diagnostic des troubles sexuels pour les sexologues qui détenaient une attestation de

formation. Suivant cette reconnaissance obtenue avec l'adoption et la mise en vigueur du PL67, un travail de sensibilisation et de communication a été entrepris auprès des milieux cliniques ainsi que du grand public visant à les informer des changements découlant de cette reconnaissance, notamment en matière d'accès aux services.

COMMUNICATIONS EFFICIENTES D'INFORMATIONS

L'Ordre a poursuivi ses actions en regard de la promotion de la profession et de ses compétences distinctives auprès du public et des milieux de pratique, ainsi que dans son engagement dans les enjeux sociétaux en lien avec la santé sexuelle. L'embauche d'une coordonnatrice de projets et des communications a renforcé la capacité de diffusion stratégique de l'information par l'implantation d'un plan de communication en toute cohérence avec la planification stratégique.

GOUVERNANCE ET GESTION.

L'exercice a été riche en matière d'adoption de nouvelles politiques de gouvernance ainsi que de la mise à jour des politiques existantes et, en ce sens, les comités de finances, audits et ressources humaines ainsi que le comité de gouvernance et d'évaluation ont été prolifiques. En matière de gouvernance informationnelle, l'Ordre a entamé une révision complète de son système de classement et de son arborescence documentaire afin d'en améliorer l'organisation, la cohérence et l'accessibilité. Cette démarche s'est effectuée en parallèle à la migration vers un environnement entièrement numérique, permettant ainsi une gestion plus efficace et sécurisée de l'information.

En matière de gestion financière, l'excédent des charges de l'année permet de consolider la réserve de l'Ordre, offrant ainsi une sécurité accrue face aux imprévus. Elle constitue un filet de sécurité essentiel, garantissant une stabilité financière et s'inscrit dans la gestion proactive des risques de l'Ordre.

REMERCIEMENTS

La réalisation de notre plan d'action ambitieux est possible grâce à l'engagement et au professionnalisme d'une équipe permanente remarquable. Pouvoir compter sur une équipe aussi investie est un réel privilège. Je tiens à leur exprimer toute ma gratitude.

Mes remerciements s'adressent également au conseil d'administration et à la présidente sortante Joanie Heppell, avec qui ce fut un plaisir de travailler pendant les six dernières années et dont le soutien et la confiance ont été inestimables.



L'Ordre a poursuivi son travail de mieux faire connaître l'exercice de la profession de sexologue dans un contexte d'interdisciplinarité afin de permettre au public de bénéficier de la plus-value des sexologues dans ces services au sein du réseau de la santé et des services sociaux.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration veille à l'administration générale des affaires de l'Ordre. Les administratrices et administrateurs, guidés par leur mandat de protection du public, se penchent sur les grandes orientations à donner à l'Ordre, sur l'application des dispositions du Code des professions et l'adoption des règlements qui en découlent, sur l'utilisation adéquate des ressources financières et sur la surveillance des activités de l'Ordre.

Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres réunis en assemblée générale.

Le conseil d'administration de l'Ordre est composé de six sexologues, dont la présidente, élue le 15 juin 2022 au suffrage des administratrices et administrateurs élus et nommés, ainsi que de trois personnes nommées par l'Office des professions du Québec.



JOANIE HEPPELL
Sexologue, présidente



MARIE-CLAUDE LAFOND
Sexologue, vice-présidente



JULIE ROULEAU,
Sexologue, administratrice



MILAN GIROUX-DUBOIS
Sexologue, administrateur



JULIEN LAMONTAGNE
Sexologue, administrateur



MANON SABOURIN
Sexologue, administratrice



CHRISTIAN GIROUX,
Administrateur nommé par l'Office
des professions du Québec



PIERRE R. TREMBLAY
Administrateur nommé par l'Office
des professions du Québec



ME ANNE-MARIE POITRAS
Administratrice nommée par l'Office
des professions du Québec

SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a tenu 6 réunions ordinaires au cours de l'exercice.

RENSEIGNEMENT SUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administratrices et administrateurs élus	Région électorale	Secteur d'activités	Entrée en fonction	Nombre de mandats	Fin du mandat	Participation au CA	Participation à un comité de gestion
Milan Giroux-Dubois	02	Clinique	18 juin 2022	1 ^{er} mandat	2025	6/6	Gouvernance et évaluation
Julien Lamontagne	01	Sexologie	17 juin 2023	1 ^{er} mandat	2026	6/6	Gouvernance et évaluation
Joanie Heppell	01	Clinique	18 juin 2022	3 ^e mandat	2025	6/6	Finances, audits et ressources humaines Gouvernance et évaluation Équité, diversité et inclusion
Manon Sabourin	01	Sexologie	18 juin 2022	2 ^e mandat	2025	6/6	Finances, audits et ressources humaines
Marie-Claude Lafond	01	Clinique	17 juin 2023	2 ^e mandat	2026	6/6	Finances, audits et ressources humaines Gouvernance et évaluation
Julie Rouleau	02	Sexologie	17 juin 2023	4 ^e mandat	2026	5/6	Gouvernance et évaluation

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	Entrée en fonction	Nombre de mandats	Fin du mandat	Participation au CA	Participation à un comité de gestion
Pierre R. Tremblay	17 juin 2023	2 ^{er} mandat	2026	6/6	Finances, audits et ressources humaines
Christian Giroux	15 juin 2022	2 ^e mandat	2025	6/6	Gouvernance et évaluation
Rachida Bouhid (jusqu'au 15 novembre 2024)	15 juin 2022	1 ^{er} mandat	2025	1/4	Gouvernance et évaluation
Me Anne-Marie Poitras	15 novembre 2024	1 ^{er} mandat	2025	1/2	Gouvernance et évaluation

Conformément aux exigences de la Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel, le conseil d'administration compte une personne administratrice qui était âgée de 35 ans ou moins au moment de son élection.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATRICES ET DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

Les administratrices et les administrateurs élus reçoivent un jeton de présence pour leur participation aux réunions du conseil d'administration. Il n'y a aucun jeton de présence pour la participation à un comité découlant du conseil d'administration (finances, audits et ressources humaines; gouvernance et évaluation) ou pour tout autre questionnement soumis par courriel qui mérite une réponse rapide et une grande disponibilité.

Durée de la réunion du conseil d'administration	Montant du jeton de présence
3 heures et plus	230 \$
Moins de 3 heures	115 \$

RÉMUNÉRATION DE LA PRÉSIDENTE

La présidente de l'Ordre, Joanie Heppell, sexologue, effectue son deuxième mandat à l'Ordre et occupe ce poste à temps partiel à raison de 14 heures/semaine. Elle reçoit un salaire annuel de 49 875 \$ qui inclut les charges sociales payées par l'Ordre (RRQ, RQAP).

RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre, Isabelle Beaulieu, sexologue et Adm. A., est entrée en fonction le 3 octobre 2013 et occupe ce poste à temps plein. Elle reçoit un salaire annuel de 135 056 \$ qui inclut les charges sociales payées par l'Ordre (RRQ, RQAP) ainsi que les frais de prime d'assurances collectives dont une partie est assumée par l'Ordre.

FORMATION DES ADMINISTRATRICES ET DES ADMINISTRATEURS RELATIVES A LEUR FONCTION

Activités de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Rôle d'un conseil d'administration	9	0
Gouvernance et éthique	9	0
Inconduites sexuelles	8	1
Égalité entre les femmes et les hommes	8	1
Gestion de la diversité ethnoculturelle	9	0

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle 2024 de l'Ordre s'est tenue le 12 novembre 2024 en mode virtuel avec la présence de 52 sexologues.

Tous les points prévus au Code des professions ont été abordés pendant l'assemblée, notamment la consultation des membres quant à la cotisation.

Les principaux sujets étaient les suivants :

- Rapport de la présidente
- Rapport de la directrice générale et secrétaire
- Présentation des états financiers audités de l'exercice 2023-2024
- Nomination des auditeurs financiers pour l'exercice 2024-2025
- Présentation du rapport de consultation des membres sur la cotisation 2025-2026
- Consultation des membres sur la cotisation 2025-2026
- Approbation de la rémunération des administratrices et des administrateurs élus
- Approbation de la rémunération de la présidence

Aucun sujet n'a été ajouté à la demande des membres et ceux-ci ont pu poser leurs questions quant aux divers dossiers.

L'Ordre n'a pas tenu d'assemblée générale extraordinaire au cours de l'exercice.

L'assemblée générale annuelle 2025 aura lieu le 11 novembre 2025 et sera tenue par un moyen technologique.

LES PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2024-2025

EN MATIÈRE DE POLITIQUES ET DE PRATIQUES DE GOUVERNANCE

NOMINATIONS

- Nomination des administratrices et les administrateurs élus et nommés aux comités qui découlent du conseil d'administration : Gouvernance et évaluation et Finances, audits et ressources humaines ainsi que des présidences et secrétaires de ces comités.
- Nomination de la sexologue Christine Delarosbil au conseil de discipline de l'Ordre en date du 21 mai 2024 pour une période minimale de 3 ans, jusqu'à ce qu'elle soit renommée ou remplacée.
- Nomination de la sexologue Nadia Mai, comme membre du CIP pour un mandat de 2 ans jusqu'à ce qu'elle soit remplacée.
- Délégation des pouvoirs attribués à la présidente de l'Ordre en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 108.5 portant sur l'accès à l'information à M^e Christophe Tellier, conseiller juridique de l'OPSQ.
- Nomination de Me Christophe Tellier, conseiller juridique de l'OPSQ, à titre d'enquêteur en matière d'exercice illégal et d'usurpation de titre.
- Dissolution du comité Équité, diversités et inclusion.
- Modifications à l'Annexe de la Politique de gestion des comités pour supprimer le comité organisateur du colloque.
- Dissolution du comité organisateur du colloque.
- Adoption de la mise à jour de la Politique d'utilisation du logo de l'OPSQ.
- Adoption de la mise à jour de la Politique de gouvernance des renseignements personnels de l'OPSQ.
- Adoption de la matrice de risque actualisée.
- Adoption de la procédure et le calendrier d'élections 2025 de l'OPSQ.
- Adoption de la mise à jour de l'organigramme de l'Ordre.
- Adoption de la mise à jour de la Politique d'utilisation des médias et outils numériques.

FIXATION DES COTISATIONS

- Adoption de la Politique sur les frais de séjours et les frais de déplacement mise à jour pour l'exercice débutant le 1^{er} avril 2025.
- Adoption de la mise à jour de la Politique intégrée sur l'équité, la diversité et l'inclusion incluant également le retrait de la dernière phrase du paragraphe sur les objectifs.
- Adoption de la stratégie d'engagement et de mobilisation du Conseil d'administration
- Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice 2024-2025.
- Détermination que la cotisation annuelle de l'OPSQ soit augmentée de 2.5%.
- Détermination du salaire de la présidente à faire approuver en assemblée générale annuelle.
- Détermination de la rémunération des administratrices et des administrateurs à faire approuver en assemblée générale annuelle.
- Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice 2025-2026 aux fins de consultation des sexologues.

DIVERSES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- Détermination des augmentations de salaire annuelles des employés.
- Adoption des états financiers de l'Ordre.
- Adoption des états financiers audités au 31 mars 2024.
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle de confirmer le mandat de la firme pour effectuer les audits financiers de l'Ordre pour l'exercice qui se terminera le 31 mars 2025.
- Adoption de la mise à jour de la Politique sur la cotisation et les autres frais et que celle-ci entre en vigueur le 1^{er} avril 2025.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- Adoption de la mission, vision, valeurs et orientations pour la planification stratégique 2024-2027.
- Adoption de la planification stratégique 2024-2027.
- Adoption du plan d'action détaillé 2024-2027.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

- Adoption de l'évaluation de la directrice générale.

EN MATIÈRE D'AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET LÉGALES

- Adoption de la mise à jour du Règlement intérieur du comité de surveillance à l'éthique et à la déontologie.

EN MATIÈRE D'AFFAIRES RELATIVES À LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- Adoption du bilan du bureau du syndic 2023-2024.
- Adoption du programme de surveillance générale 2024-2025.
- Adoption de la Norme sur le développement professionnel continu 2024-2026.

- Adoption de l'outil d'autoanalyse de dossiers pour l'inspection professionnelle.
- Adoption du programme de surveillance générale 2024-2025 pour l'inspection professionnelle ajusté suivant la création des nouveaux outils d'inspection.
- Participation à la recherche sur la santé sexuelle de la population québécoise et dont le financement reste à déterminer.
- Adoption du Guide d'utilisation des médias numériques à l'intention des sexologues.
- Adoption de la mise à jour du Guide d'utilisation des médias numériques à l'intention des sexologues avec l'ajout d'un paragraphe portant sur les applications de rencontres.
- Adoption du référentiel de compétences, indicateurs, critères et niveaux de maîtrise et en faire un « essentiel professionnel de la pratique sexologique » pour le présenter aux sexologues.

EN MATIÈRE DE DÉLIVRANCE DE PERMIS ET D'ACCÈS À LA PROFESSION

- Délivrance des permis de sexologue.
- Radiations des sexologues du tableau pour non-paiement de la cotisation.
- Réception de la démission des sexologues au tableau.
- Délivrance des attestations de formation pour le diagnostic des troubles sexuels.

AUTRES – DROIT DE PRATIQUE

- Entérinement de la levée de la limitation partielle d'exercice portant sur les activités de supervision de la sexologue Isabelle Avril Pronovost, en lui rappelant les modalités de son formulaire d'engagement.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

L'exercice marquait la première année de la planification stratégique 2024-2027. La planification stratégique étant centrale, les rapports d'activités et les tableaux de bord de gestion déposés au conseil d'administration sont tous rattachés aux orientations.

ENJEU 1 ENCADREMENT DE LA PROFESSION

ORIENTATIONS :

- Encadrer la pratique professionnelle des sexologues par le biais de mécanismes améliorés
- Développer une pratique professionnelle compétente chez les sexologues
- Élargir l'expertise des sexologues pour répondre aux besoins actuels et émergents des différentes clientèles

ENJEU 2 GOUVERNANCE ET GESTION

ORIENTATIONS :

- Poursuivre des pratiques de gouvernance saines et éthiques
- Gérer efficacement les ressources financières, humaines, informationnelles et matérielles en fonction des besoins de l'Ordre

ENJEU 3 COMMUNICATIONS EFFICIENTES D'INFORMATIONS

ORIENTATIONS :

- Promouvoir la profession et ses compétences distinctives auprès du public et des milieux de pratique
- Positionner l'Ordre dans les enjeux sociétaux en lien avec la santé sexuelle
- Améliorer les liens et les communications avec les sexologues, les partenaires et le public

ENJEU 4 ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES SEXOLOGIQUES DE QUALITÉ

ORIENTATION :

- Contribuer au développement de l'offre de service en sexologie dans les secteurs où le public en a le plus besoin

COMITÉS DE GESTION FORMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'Ordre a formé deux comités de gestion pour l'aider à exercer ses responsabilités en matière de gouvernance générale et financière ainsi que de pratiques inclusives.

COMITÉS GOUVERNANCE ET ÉVALUATION

Le mandat du comité de gouvernance et évaluation est de conseiller le conseil d'administration de l'Ordre sur la structure et les politiques de gouvernance, notamment les enjeux liés à l'éthique et à la conduite des personnes administratrices. Le volet évaluation consiste à établir, et améliorer de façon continue les processus d'évaluation, en plus d'assurer de la réalisation de l'évaluation de la direction générale, la présidence, du syndicat et des personnes administratrices.

Nombre de rencontres pour l'année 2024-2025 : 6 rencontres

Principales réalisations

- Consolider les travaux menant à la planification stratégique 2024-2027.
- Recommander l'adoption au conseil d'administration de la planification stratégique 2024-2027.
- Mettre en place un plan d'action du comité en lien avec la planification stratégique.
- Mettre en place une stratégie visant à planifier de manière proactive sa relève et à maintenir l'engagement au sein du conseil d'administration.
- Recommander la mise à jour pour l'adoption au conseil d'administration de la *Politique d'utilisation du Logo*, la *Politique sur l'utilisation des médias et outils numérique*, le *Code d'éthique et de déontologie des membres de comités* et la *Politique du mandat de la personne à la présidence*.
- Assurer une vigie de la *Politique intégrée sur l'équité, la diversité et l'inclusion*.
- Évaluer les besoins de formation des personnes administratrices en matière de saine gouvernance.
- Déterminer les *Procédures reliées aux élections des administratrices et administrateur et échéancier 2025*.
- Analyser la performance du conseil d'administration et des personnes administratrices.
- Réaliser l'évaluation de la présidence et de la direction générale.

POLITIQUES DE GOUVERNANCE EN VIGUEUR À L'ORDRE

Nom de la politique	Entrée en vigueur	Dernière révision	Prochaine révision
Code d'éthique et de déontologie des administratrices et des administrateurs			
Code d'éthique et de déontologie des administratrices et des administrateurs	2019		2024
Politiques sur le partage des responsabilités			
Mandat du conseil d'administration	2015	2023	2026
Mandat de la présidence	2016	2025	2028
Rôles et responsabilités individuelles des administrateurs	2015	2021	2025
Responsabilités de la direction générale et secrétaire	2013	2022	2026
Règles applicables pour la tenue d'une assemblée générale	2023		2027
Politique sur la gouvernance du conseil et des comités			
Gestion des comités	2021	2025	2026
Code d'éthique et de déontologie des comités	2021		2024
Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie	2020	2024	2027
Politiques sur les affaires du conseil d'administration			
Élections à la suite d'une vacance ou poste à pourvoir au conseil d'administration	2022		2025
Élection à la présidence ou à la vice-présidence de l'Ordre du conseil d'administration	2022		2025
Conduite des affaires du conseil d'administration et détermination des moyens de communication	2013	2021	2026
Gestion intégrée des risques	2019	2023	2028
Équité, diversités et inclusion	2023	2025	2028
Cadre général de gouvernance de l'Ordre	2023		2026
Continuité des opérations	2023		2026
Politiques relatives aux dirigeants de l'Ordre			
Utilisation des médias sociaux	2019	2025	2028
Rémunération des administratrices et des administrateurs élus et des membres de comités	2022		2024

FINANCES, AUDITS ET RESSOURCES HUMAINES

COMITÉ DES FINANCES, AUDITS ET RESSOURCES HUMAINES

Le comité des Finances, audits et ressources humaines soutient le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de l'information financière, de la gestion des finances et du contrôle et de la gestion intégrée des risques. Il accueille les activités d'audits externes en recommandant l'adoption au conseil d'administration et il adopte et met à jour diverses politiques de ressources humaines. Finalement, il formule des recommandations sur les pratiques financières et humaines au conseil d'administration.

Nombre de rencontres pour l'année 2024-2025 : 5 rencontres régulières et 1 rencontre extraordinaire

Principales réalisations

- Recommander l'adoption au conseil d'administration des états financiers audités.
- Examiner et recommander au conseil d'administration le montant de la cotisation annuelle 2025-2026.
- Examiner et recommander au conseil d'administration les prévisions budgétaires incluant les augmentations salariales et la rémunération de la présidente.
- Suivre l'évolution du fonds de stabilisation des assurances et des sinistres déclarés par les sexologues.
- Assurer la conformité de l'Ordre avec la Loi sur la protection des renseignements personnels en établissant un plan d'action de conformité.
- Statuer sur les contrats de plus de 10 000\$.
- Établir un comité de sélection au sein des membres du comité qui évaluera, rencontrera et recommandera la nomination au conseil d'administration des membres des comités de l'Ordre.
- Établir une stratégie financière afin de diversifier les sources de revenus en déterminant le type de Politique de placement souhaitée et en supervisant sa mise en place.
- Soutenir la direction générale dans la migration informatique et la gestion documentaire.
- Recommander la mise à jour pour l'adoption au conseil d'administration de la *Politique de gestion intégrée des risques*, la *Politique de rémunération des personnes administratrices*, la *Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement* et la Politique relative à la cotisation, l'inscription au tableau des membres et les frais exigibles.

APPLICATION DES NORMES D'ÉTHIQUES ET DE DÉONTOLOGIE AUX ADMINISTRATRICES ET AUX ADMINISTRATEURS DE L'ORDRE

L'Ordre rend accessible au public sur son site Internet, le [Code d'éthique et de déontologie applicable aux administratrices et des administrateurs de l'Ordre](#) ainsi que le [Règlement intérieur du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie](#).

COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

Aucune activité relative à l'application du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Ordre n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'est à signaler au cours de l'exercice.

NORMES D'ÉTHIQUES ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DES COMITÉS

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice à l'égard de manquements aux [normes d'éthique et de déontologie des membres de comité formés par le conseil d'administration](#).

COMITÉS DE L'ORDRE ET LEURS MEMBRES AU 31 MARS 2025

MEMBRES DU COMITÉ ÉQUITÉ, DIVERSITÉS ET INCLUSION (JUSQU'AU 15 FÉVRIER 2025)

- Gabriel-le Beauregard, sexologue
- Antoine Thibault, sexologue
- Emmanuelle Despatie Nguyen, sexologue
- Mahé Fall, sexologue
- Joanie Heppell, sexologue, présidente de l'Ordre, présidente du comité
- Andrea Ramirez-Morales, coordonnatrice administrative

MEMBRES DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Marilène Dion, sexologue, présidente du comité
- Julie Hamel, sexologue
- Sarah Tessier, sexologue
- Nadia Mai, sexologue
- Ayyoub Elwartiti, Coordonnateur administratif et secrétaire du comité

MEMBRES DU COMITÉ D'ADMISSION, DES ÉQUIVALENCES ET DE L'ATTESTATION DE DIAGNOSTIC DES TROUBLES SEXUELS

- Catherine Turgeon, sexologue
- Andréanne Houde, sexologue
- Olivia Dagenais, sexologue
- Isabelle Beaulieu, sexologue, directrice générale et secrétaire de l'Ordre
- Ayyoub Elwartiti, coordonnateur administratif et secrétaire du comité

MEMBRES DU COMITÉ DE LA FORMATION

- Isabelle Beaulieu, sexologue, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, présidente du comité
- Corine Fortier-Cyr, sexologue, secrétaire du comité
- Philippe-Benoit Côté, directeur du département de sexologie, département de sexologie, UQAM, BCI
- Julie Lavigne, directrice des programmes de 1^{er} cycle en sexologie, département de sexologie, UQAM, BCI
- Mélanie Bussièrès, conseillère aux affaires universitaires, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science
- La présidente de l'Ordre, la directrice de programmes de 2^e cycle du Département de sexologie de l'UQAM, le directeur adjoint des programmes de premier cycle en sexologie ont été invités à participer à ces rencontres.

MEMBRES DU COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

- Annick Bourget, sexologue, présidente du comité, personne avec une expertise marquée en éthique
- Elysa Lacombe, sexologue, ancienne administratrice
- Gislaïne Dufaut, personne dont le nom figure sur la liste de l'Office

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION :

- Marie-Andrée Bossé, sexologue, présidente du comité
- François Gastonguay, sexologue
- Suzie Matteau, sexologue

MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE :

- Le conseil de discipline est présidé par un président désigné par le Bureau des présidents des conseils de discipline
- Roch Bouchard, sexologue
- Éric Charland, sexologue

- Christine Delarosbil, sexologue
- Geneviève Despatie, sexologue
- Chantal Dion, sexologue
- Annie Fournier, sexologue
- Lisa Henry, sexologue
- Pierre Junior Lefebvre, sexologue
- Renée Pichette, sexologue
- Gina Rubini, sexologue
- Zoé Vourantoni, sexologue
- M^e Sylvie Lavallée, avocate, assume les fonctions de secrétaire du conseil de discipline

LISTE DU PERSONNEL DE L'ORDRE ET DES MEMBRES DE COMITÉ AU 31 MARS 2025

DIRECTION GÉNÉRALE, ADMINISTRATION ET AFFAIRES PROFESSIONNELLES

- Isabelle Beaulieu, sexologue, Adm.A, directrice générale et secrétaire
- Ayyoub Elwartiti, coordonnateur administratif
- Andrea Ramirez-Morales, coordonnatrice administrative
- Maxime A. Pouliot, conseiller juridique jusqu'au 31 octobre 2024
- Christophe Tellier, conseiller juridique à partir du 18 novembre 2024
- Magdala Lartigue, agente administrative jusqu'au 13 novembre 2024
- Bob Appolon, agent administratif à partir du 10 février 2025
- Mahé Fall, coordonnatrice de projets et des communications à partir du 13 mai 2024

BUREAU DES SYNDICS ET SYNDIQUES

- Jamy Ryan, sexologue, syndic en chef
- Geneviève Berthelette, syndique adjointe
- Yanick Therrien, syndique adjointe

INSPECTRICES

- Caroline Doré, sexologue
- Geneviève Parent, sexologue
- Sarah Tessier, sexologue



L'Ordre compte l'équivalent de 5.5 personnes travaillant à temps complet (35 heures par semaine)

ACTIVITÉS RELATIVES AU COMITÉ DE LA FORMATION DES SEXOLOGUES

Le comité a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives de chaque instance, les questions relatives à la qualité de la formation des sexologues.

Le comité a tenu deux rencontres, le 6 février 2025 et le 13 mars 2025. Un suivi des enjeux et dossiers relatifs aux programmes de premier et de deuxième cycle en sexologie a été effectué, notamment en matière de reconnaissance des cours universitaires exigés par l'Ordre pour la délivrance du permis de sexologue et de l'attestation de formation pour le diagnostic des troubles sexuels. De même, une mise au point a été faite sur les mécanismes et voies de passages entre l'Ordre et l'université pour les personnes ayant une obligation de suivre un programme de formation dans le cadre de l'inspection professionnelle, d'une admission par équivalence ou d'une demande de retour à la profession.

CONCLUSIONS SUR L'AJOUT ET LE RETRAIT DE PROGRAMMES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Actuellement, 3 programmes d'études donnent accès au permis de sexologue, soit le baccalauréat en sexologie et les deux maîtrises en sexologie profil clinique et recherche intervention, tous les trois dispensés à l'UQAM.

Le comité de la formation a mandaté le comité d'admission de l'Ordre pour procéder à l'analyse finale du baccalauréat en sexologie de l'Université Laval, afin de déterminer si ce programme devrait donner droit au permis de sexologue. Cette analyse de l'adéquation des cours offerts avec les règlements de l'Ordre s'est finalisée et le comité d'admission a présenté ses conclusions et ses recommandations favorables à l'inclusion de ce programme comme donnant ouverture au permis de sexologue.

Le comité de la formation a rencontré les responsables du baccalauréat à l'Université Laval, pris connaissance des conclusions du comité d'admission pour conclure que le programme est conforme et doit être ajouté à la liste des programmes donnant ouverture au permis de sexologue. Il a adopté une résolution en ce sens afin de la soumettre au Conseil d'administration de l'Ordre.

Par ailleurs, des préoccupations en matière de protection du public concernant certains détenteurs d'une maîtrise en sexologie profil recherche-intervention ont été soulevées au fil des années. Ce diplôme donne accès au permis de sexologue, mais repose sur une formation ne comportant aucun stage, ce qui ne rencontre pas les critères d'équivalence de l'Ordre, d'autant plus que l'Ordre n'a pas le pouvoir légal d'exiger une formation complémentaire. En conséquence, le comité de la formation a adopté une recommandation pour le conseil d'administration de l'Ordre de retirer ce diplôme de la liste des programmes reconnus, considérant qu'il n'y a pas d'équivalence et qu'une propédeutique serait disproportionnée.



Actuellement, 3 programmes d'études donnent accès au permis de sexologue, soit le baccalauréat en sexologie et les deux maîtrises en sexologie profil clinique et recherche intervention, tous les trois dispensés à l'UQAM.

PROGRAMMES D'ÉTUDES AYANT FAIT L'OBJET D'UN EXAMEN DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION

	Nombre
Programmes d'études dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice précédent (en attente d'un avis)	1
Programmes d'études dont l'examen est entamé au cours de l'exercice	1
Programmes d'études dont l'examen est terminé (dont l'avis a été rendu) au cours de l'exercice (au total)	2
Avis positifs	1
Avis recommandant des modifications	1
Programmes d'études dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice	0

	Nombre
Programmes d'études ayant fait l'objet d'un avis d'ajout au Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels	1
Programmes d'études ayant fait l'objet d'un avis de retrait au Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels	1

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME OU DE LA FORMATION

Demandes de permis par équivalence	Au Québec	Hors du Québec	Hors du Canada
Demandes de reconnaissance d'une équivalence du diplôme ou de la formation pendante au 31 mars de l'exercice précédent	0	0	0
Demandes de reconnaissance d'une équivalence du diplôme ou de la formation reçue ou traitée au cours de l'exercice	2	0	2
Demandes de reconnaissance d'une équivalence du diplôme ou de la formation pendante au 31 mars de l'exercice	1	0	0

Toutes les demandes de permis par équivalence reçues ou traitées au cours de l'exercice ont été des demandes de reconnaissance de l'équivalence de formation. Sur les 4 demandes reçues et traitées :

- Une demande a abouti à une reconnaissance complète de l'équivalence de formation et à une délivrance du permis.
- Une demande a abouti à un refus de reconnaissance de l'équivalence de formation.
- Une demande a été retirée par la candidate concernée.
- Une demande a été reçue et complétée au cours de l'exercice mais la décision a été prise par le conseil d'administration lors de l'exercice suivant.

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

L'Ordre n'a pas de règlement déterminant les autres conditions et modalités de délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste.

FORMATION DES PERSONNES CHARGÉES D'ÉLABORER OU D'APPLIQUER DES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DE PERMIS OU DE CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE :

Activités de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Formation sur l'évaluation des qualifications professionnelles	3	0
Formation sur la gestion de la diversité ethnoculturelle	3	0
Égalité entre les femmes et les hommes	3	0

Les membres du comité ont toutes suivi un cursus de formation universitaire de 1^{er} et de 2^e cycle en sexologie, dont plusieurs cours portaient notamment sur les relations égalitaires entre les genres dans divers milieux.

ATTESTATION DE FORMATION POUR LE DIAGNOSTIC DES TROUBLES SEXUELS

Attestations de formation pour le diagnostic des troubles sexuels	Nombre
Demandes pendant l'exercice	17
Attestations délivrées	17
• Voie régulière	16
• Dispense partielle	1
• Dispense	0
• À la suite d'une révision	0
Attestations refusées	0
Dossiers en attente à la fin de l'exercice	1

NOMBRE DE SEXOLOGUES DÉTENANT L'ATTESTATION DE DIAGNOSTIC DES TROUBLES SEXUELS AU 31 MARS 2025

L'Ordre comptait 384 sexologues ayant une attestation de diagnostic des troubles sexuels au 31 mars 2025. En plus de ces 384 sexologues, 9 autres sont également habilités à diagnostiquer les troubles sexuels du fait qu'ils sont aussi psychologues, ce qui porte le nombre total à 393 soit 33.5% de l'ensemble des sexologues.

ACTIONS MENÉES EN VUE DE FACILITER LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME, DE LA FORMATION

Le comité a conçu un nouveau formulaire de présentation des acquis arrimé avec le règlement sur les normes d'équivalence qui facilitera aux candidat.es souhaitant soumettre une demande par équivalence de faire valoir leurs connaissances et compétences pour chaque cours théorique ou pratique exigé.

Le comité a également bénéficié d'une formation sur l'évaluation des compétences dispensée par le Commissaire à l'admission aux professions M^e André Gariépy.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RÉVISION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des sexologues inscrits au 31 mars 2025 pour le Régime d'assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)			
Moyen de garantie	Répartition des membres au 31 mars 2025	Montant prévu de la garantie de base	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Assurance couvrant la pratique privée	705	3 000 000 \$	3 000 000 \$
Assurance couvrant la pratique en entreprise	417	3 000 000 \$	3 000 000 \$
Sans prime	49	3 000 000 \$	3 000 000 \$
Total	1171		

Sexologues ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle ou au Bureau du syndic	
Sexologues ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle	0
Sexologues ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Bureau du syndic	0

Aucune réclamation n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune demande de réclamation n'a été reçue au cours de l'exercice.

Aucune réclamation n'était pendante au 31 mars 2025.

Exercice en société des sexologues au 31 mars 2025 : L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du *Code des professions* autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions constituée à cette fin.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INDEMNISATION

L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir pour le compte de leurs clients ou d'autres personnes, dans l'exercice de leur profession, des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires.

ACTIVITÉS RELATIVES AUX NORMES PROFESSIONNELLES ET AU SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Cette année, plus de 200 questions d'ordre éthique et déontologique ont été posées par les sexologues et répondues par l'Ordre. La majorité des échanges ont lieu par courriel, mais du soutien téléphonique est également fourni au besoin pour accompagner les sexologues.

Suivant des travaux importants, l'Ordre a publié une **chronique déontologique sur les Étapes d'analyse d'enjeux déontologiques**, qui vise notamment à doter les sexologues d'un modèle de prise de décision éthique et déontologique pour leur permettre de prendre des décisions appropriées et de les mettre en application avec confiance, même lorsqu'elles sont difficiles à aborder. La publication a été accompagnée d'une conférence virtuelle pour présenter le modèle proposé.

Pour soutenir l'exercice de la profession, l'Ordre utilise les observations émanant de ses différents secteurs relativement à l'exercice des sexologues pour produire des chroniques déontologiques et des formations gratuites dans le cadre des « Essentiels professionnels de la pratique sexologique » et mettre à jour ses formations. Ainsi, l'Ordre a produit un **Guide d'utilisation des médias et outils numériques à l'intention des sexologues**, dans le but de mieux les outiller sur cette réalité névralgique et actuelle. L'Ordre a également mis à jour sa **chronique déontologique sur les honoraires, la facturation et le paiement des services en sexologie** pour les guider dans leurs obligations en lien avec ces sujets.

Avec l'entrée en vigueur du projet de loi C-59, l'Ordre a également accompagné les sexologues par le biais d'une **chronique de gestion de la pratique sur l'exonération des taxes des services aux particuliers des sexologues**.

Finalement, les sexologues ont bénéficié d'un suivi continu des démarches et représentations de l'Ordre dans le cadre des consultations en lien avec le projet de loi 67, **Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux**, ayant été adopté et sanctionné en novembre 2024. Par la suite, les sexologues ont été informés, par le biais d'infolettres et de modifications au site internet de l'Ordre, que les sexologues habilités à évaluer les troubles sexuels pouvaient désormais les diagnostiquer.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) s'est réuni à 7 reprises au cours de l'année 2024-2025.

Le mandat du comité a porté principalement sur :

- L'examen des rapports d'inspection produits par les inspectrices.
- La recommandation de mesures d'ajustement des lacunes identifiées pour les sexologues inspectés.
- Le suivi de la mise en place des mesures recommandées et la validation de leur conformité.
- La collaboration avec le bureau du syndic concernant les inspections sur la compétence.
- La collaboration avec l'Ordre pour tester et bonifier les nouveaux outils de l'inspection qui ont été développés tout au long de l'année afin de s'arrimer avec le référentiel de compétences des sexologues.

RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE

L'année 2024-2025 fut marquée par la refonte de l'ensemble des outils et procédures de l'inspection professionnelle afin de les arrimer avec le nouveau référentiel de compétences des sexologues dont s'est doté l'Ordre en 2024. Afin de mener à bien ce grand chantier, le CIP a décidé de réduire exceptionnellement le volume des inspections régulières afin de mobiliser ses ressources pour concevoir, tester et bonifier les nouveaux outils suivants :

- | | | | |
|---|---|---|--|
| 1 | Un questionnaire d'inspection dédié aux sexologues qui interviennent auprès de la clientèle | 5 | Un portfolio réflexif portant sur la formation continue |
| 2 | Un questionnaire d'inspection dédié aux sexologues qui n'interviennent pas auprès de la clientèle | 6 | Un rapport d'inspection reflétant les 3 niveaux de maîtrise des compétences des sexologues |
| 3 | Une grille d'autoanalyse d'un dossier de client (GAD) | 7 | Une arborescence des critères de cotation des rapports d'inspection |
| 4 | Une grille d'autoanalyse d'un dossier de supervision (GAD supervision) | 8 | Un guide de l'inspectrice |
| | | 9 | Quatre capsules vidéo sur l'utilisation de ces nouveaux outils, dédiées aux inspectrices. |

Afin de tester ces nouveaux outils, **16 sexologues** se sont portées volontaires pour participer à une inspection professionnelle non officielle ayant consisté à :

- Remplir la grille d'autoanalyse d'un dossier à partir d'un dossier de client choisi par les sexologues concernées.
- Remettre le dossier de client ayant fait l'objet de l'autoanalyse.
- Participer à une entrevue de deux heures avec une inspectrice.

À l'issue de cet exercice, 16 rapports d'inspection ont été produits par les inspectrices, leur permettant de tester le nouveau canevas du rapport ainsi que les nouveaux critères de cotation s'y rapportant.

Par la suite, **11 sexologues** ont été ciblées pour fait l'objet d'une **inspection régulière officielle** ayant consisté à :

- Remplir le questionnaire d'inspection dédié aux sexologues qui interviennent auprès de la clientèle
- Remplir la grille d'autoanalyse d'un dossier à partir d'un dossier de client choisi par les sexologues concernées.
- Remettre le dossier de client ayant fait l'objet de l'autoanalyse.
- Participer à une entrevue de deux heures avec une inspectrice.

À la fin de l'exercice financier 2024-2025, **925** sexologues répondant aux critères du programme d'inspection professionnelle ont été inspectées. Cela représente **80%** de l'ensemble des sexologues inscrits au tableau de l'Ordre.

Inspections issues du programme de surveillance générale de l'exercice ou inspections dites régulières	Nombre de sexologues concernés
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	0
Formulaires ou questionnaires expédiés aux sexologues au cours de l'exercice	11
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice	11
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	11
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	11
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	11
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	11
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	0

BILAN DES INSPECTIONS PROFESSIONNELLES

Voici la cotation des 11 rapports d'inspection issus du programme de surveillance générale dressés au cours de l'exercice 2024-2025 :

Rapports d'inspection professionnelle	Bilan général	Questionnaire d'autoévaluation et visite	Questionnaire d'autoévaluation seulement
Rapports cotés « conformes »	45,4%	45,4%	0 %
Rapports cotés « occasions d'amélioration »	27,3%	27,3%	0 %
Rapports cotés « besoin d'ajustement important »	27,3%	27,3%	0 %

L'inspection professionnelle porte sur chacun des 5 domaines de compétence du Référentiel de compétences des sexologues.

La plupart des lacunes identifiées dans les rapports d'inspection et qui présentent un **risque de préjudice élevé** pour le public concernent les domaines de compétence **A. L'évaluation sexologique** et **B. L'intervention sexologique**.

Les lacunes qui présentent un **risque de préjudice modéré à faible** concernent principalement le domaine de compétence **C. La gestion de la pratique** incluant la tenue de dossiers.

Inspections de suivi	Nombre de sexologues concernés
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	5
Inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice	4
Rapports d'enquête dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	4
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice	1

Inspection sur la comptabilité en fidéicommiss. N/A

Inspection sur la compétence professionnelle	Nombre de sexologues concernés
Inspections portant sur la compétence pendante au 31 mars de l'exercice précédent	3
Sexologues ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice	7
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections portant sur la compétence réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	6
Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice	4

Sur les quatre inspections sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice :

- 2 seront réalisées lors du prochain exercice 2025-2026.
- 1 concerne une personne qui est radiée pour un motif disciplinaire et qui ne s'est toujours pas réinscrite au Tableau.
- 1 concerne une personne qui a décidé de se retirer volontairement du Tableau de l'Ordre suivant l'ordonnance de son inspection sur la compétence.

SEXOLOGUES AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

À l'issue de l'exercice 2024-2025, 20 inspections ont été réalisées et ont fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle, réparties comme suit :

- 11 inspections régulières issues du programme de surveillance générale
- 4 inspections de suivi, dites inspections de contrôle
- 5 inspections sur la compétence à la demande du bureau du syndic

En fonction du lieu où les sexologues exercent principalement leur profession	Nombre de sexologues ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection	
	Questionnaire	Questionnaire et visite
À la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence		
01 Bas-Saint-Laurent	0	0
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0
03 Capitale-Nationale	0	1
04 Mauricie	0	0
05 Estrie	0	3
06 Montréal	0	7
07 Outaouais	0	0
08 Abitibi-Témiscamingue	0	0
09 Côte-Nord	0	0
10 Nord-du-Québec	0	0
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0
12 Chaudière-Appalaches	0	1
13 Laval	0	0
14 Lanaudière	0	1
15 Laurentides	0	3
16 Montérégie	0	3
17 Centre-du-Québec	0	1
Hors-Québec	0	0

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Les mesures recommandées par le CIP visant à ajuster les lacunes identifiées ont porté principalement sur :

- Un dossier de client bonifié
- Un engagement volontaire à suivre une ou plusieurs formations de l'Ordre
- Un engagement volontaire à obtenir une supervision clinique et de remettre un rapport de supervision.

Aucune recommandation du comité d'inspection professionnelle n'a été adressée au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

Obliger une ou un sexologue à compléter avec succès	Nombre de sexologues visés
un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation ou les trois à la fois sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	8
un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation ou les trois à la fois avec limitation et/ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

SUIVI DES RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une condition de reprise du droit d'exercer des activités professionnelles à la suite d'une limitation partielle d'exercice imposée par le conseil d'administration à la demande du comité d'inspection professionnelle a été évaluée au cours de l'exercice et a fait l'objet d'une résolution du Conseil d'administration visant la levée de ladite limitation.

Conditions de reprise du droit d'exercer des activités professionnelles	Nombre de sexologues concernés
Sexologues ayant réussi	1
Sexologues ayant échoué (au total)	0
Limitation définitive du droit d'exercer ou radiation prononcée par le Conseil d'administration	0
Toute autre conséquence (à préciser au rapport annuel)	0

Entraves à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions et informations transmises au bureau du syndic	Nombre de sexologues concernés
Sexologues ayant fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice	0
Sexologues ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au bureau du syndic au cours de l'exercice	2

AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Une nouvelle sexologue a été nommée pour occuper le poste vacant au sein du CIP.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue des sexologues en application du paragraphe o de l'article 94 du Code. Cependant, il a adopté une norme pour laquelle la période de référence a débuté le 1^{er} avril 2024 pour se terminer le 31 mars 2026.

Durant ces 24 mois, l'Ordre demande aux sexologues de réaliser un minimum de 30 heures d'activités de développement professionnel continu, incluant un minimum de 15 heures d'activités de développement professionnel formelles et un maximum de 15 heures d'activités de développement professionnel informelles. L'Ordre offre une partie des activités de développement professionnel (ADP) à laquelle les sexologues peuvent s'inscrire et partager cette fonction avec des organismes externes. Toutes les formations et conférences de l'Ordre sont offertes en visioconférence.

Un portail de formation continue est disponible dans le profil des sexologues. Cet outil permet d'inscrire et de télécharger des pièces justificatives afin de garder un suivi des heures de formation continue accompli durant la période. Afin de s'assurer de la conformité des ADP suivies par les sexologues, l'Ordre procède à une validation des portails de formations continues. Cette validation se fait conformément à sa norme d'exercice du développement professionnel 2024-2026. En cas de pièces justificatives inadéquates, l'Ordre communique avec les sexologues afin de remédier à la situation.

L'Ordre continue d'offrir ses **trois formations principales portant sur la tenue des dossiers des sexologues, l'évaluation du développement et du comportement sexuels ainsi que sur la déontologie des sexologues.** Les trois formations sont facultatives, toutefois, elles peuvent être des conditions d'entrée pour des sexologues faisant des demandes de retour à la profession (permis délivré depuis plus de 5 ans). Le CIP peut aussi recommander aux sexologues de suivre ces formations suivant une inspection. La **formation sur l'intervention auprès de personnes issues des communautés ethnoculturelles, religieuses et linguistiques minoritaires au Québec** a été donnée pour une deuxième année.



Un portail de formation continue est disponible dans le profil des sexologues. Cet outil permet d'inscrire et de télécharger des pièces justificatives afin de garder un suivi des heures de formation continue accompli durant la période.

À son offre de formation, l'Ordre ajoute deux ADP. Une **formation sur l'utilisation responsable des médias et outils numériques** est offert aux sexologues et est accompagné d'un nouveau guide de pratique du même nom. Une conférence, intitulée « **Être sexologue** », destinée aux nouvelles et nouveaux sexologues a également été mise sur place. Son objectif principal est de démystifier le fonctionnement de l'Ordre, de bien circonscrire sa mission de protection du public et de clarifier les rôles et responsabilités des sexologues en regard des différents règlements et codes qui régissent leur pratique. La conférence leur permet ainsi d'être au fait de leurs responsabilités face à l'Ordre, à la population, ainsi qu'à leur propre développement professionnel.

L'Ordre a comme objectif d'offrir trois nouvelles formations au courant de l'année 2025-2026, une portant sur la pratique privée, une sur le diagnostic des troubles sexuels ainsi qu'une autre sur les réalités autochtones.

La formation sur les inconduites sexuelles, destinée aux membres des conseils de discipline des ordres professionnels, a été dispensée et depuis son lancement, 17 professions ont suivi cette formation.

Formations offertes par l'Ordre					
Nom de l'activité	Type	Durée	Nb. de sessions	Lieux	Nb. de personnes qui l'ont suivi
Tenue des dossiers des sexologues	Facultative	3,5 h	4	Visioconférence	Sexologues : 106 Non-membres : 2
L'évaluation du développement et du comportement sexuels	Facultative	6 h	3	Visioconférence	Sexologues : 65 Non-membres : 1
La déontologie des sexologues	Facultative	6 h	3	Visioconférence	Sexologues : 28 Non-membres : 0
Faciliter l'intervention auprès de personnes issues des communautés ethnoculturelles, religieuses et linguistiques minoritaires au Québec	Facultative	6 h	1	Visioconférence	Sexologues : 16 Non-membres : 0
L'utilisation responsable des médias et outils numériques	Facultative	3 h	2	Visioconférence	Sexologues : 30 Non-membres : 2
Être sexologue - Rencontre pour les sexologues nouvellement admis-es	Facultative	2 h	2	Visioconférence	Sexologues : 94 Non-membres : 2
Les inconduites sexuelles pour les membres de conseil de discipline	Facultative	3 h	3	Visioconférence	Sexologues : 6 Non-membres : 7

L'Ordre a offert deux nouvelles conférences virtuelles gratuites aux sexologues et aux étudiant·e·s associé·e·s dans le cadre des *Essentiels professionnels de la pratique sexologique* et actualisé une de conférences présentées lors de l'édition 2021 du colloque de l'Ordre. Ces conférences ont pour but de permettre aux sexologues de réfléchir aux questionnements déontologiques et éthiques qui sont au cœur de leur pratique professionnelle ainsi que de renforcer la compréhension des éléments incontournables à une réponse adéquate aux besoins de la population. Ces conférences répondent à un besoin des sexologues comme le démontre la grande participation à celles-ci.

Conférences dans le cadre des Essentiels professionnels de la pratique sexologique					
Nom de l'activité	Type	Durée	Nb. de sessions	Lieux	Nb. de personnes qui l'ont suivi
Guide d'analyse d'enjeux déontologiques	Facultative	2 h	1	Visioconférence	Sexologues : 74 Non-membres : 1
Référentiel de compétences - deuxième partie	Facultative	2 h	1	Visioconférence	Sexologues : 71 Non-membres : 2
Réflexions sur le dévoilement de soi	Facultative	2 h	1	Visioconférence	Sexologues : 142 Non-membres : 5

FORMATION EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE OFFERTE AUX MEMBRES DE L'ORDRE

Tout sexologue, au terme de sa formation initiale, a suivi 45 heures de cours en éthique et déontologie et, pour les sexologues détenant une maîtrise en sexologie clinique, il s'agit de 90 heures.

ÉVÈNEMENTS

Le quatrième colloque de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec s'est tenu le 1^{er} et 2 novembre 2024 dans un format hybride, combinant la participation en présentiel à l'Hôtel Château Laurier de Québec et en ligne. Sous le thème « Sexualité, deuils et transitions », cet événement a permis aux sexologues de bénéficier de 8 heures de développement professionnel continu de type formel.

Cette édition a rassemblé plus de 300 personnes, incluant près du quart des sexologues. Ce taux de participation élevé témoigne de l'engagement manifeste de la profession envers le maintien et l'enrichissement des compétences, ainsi que de l'intérêt constant pour les dimensions complexes et sensibles de la pratique.

La planification a mobilisé le comité organisateur à travers cinq rencontres tenues depuis le mois d'octobre 2023.



Le colloque a rassemblé plus de 300 personnes, incluant près du quart des sexologues.

ACTIVITÉS RELATIVES AUX ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

DEMANDES D'INFORMATION ET SIGNALEMENTS ADRESSÉS AU BUREAU DU SYNDIC

Au cours de l'année, le Bureau du syndic a reçu 36 demandes d'information sur la pratique professionnelle des sexologues et 21 demandes concernant des non-membres.

Il a reçu aussi 33 signalements permettant de procéder à des enquêtes disciplinaires sans qu'un suivi ne puisse être effectué auprès des personnes ayant fait les signalements, celles-ci souhaitant garder l'anonymat, étant membres du comité d'inspection professionnelle ou encore, d'une autre instance de l'Ordre.

De plus, 6 demandes ont été référées à d'autres instances de l'Ordre. Enfin, 8 demandes d'informations ont été référées ailleurs, les questions en jeu ne relevant pas d'un ordre professionnel.

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

Au cours de la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, le Bureau du syndic a reçu 33 nouvelles demandes d'enquête comparativement à 31 pendant l'exercice précédent. 20 autres dossiers étaient restés ouverts de l'année précédente, pour un total de 53 dossiers dans lesquels il y a eu des interventions au cours de l'exercice. Aucun sexologue n'a fait l'objet de plus d'une demande d'enquête puisque les 33 dossiers ouverts pendant l'année concernent 33 personnes différentes. Les demandes d'enquête proviennent majoritairement du public (26), de membres de l'Ordre (5) ou d'autres instances de l'Ordre (2).

Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic	Nombre
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	20
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	33
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (y compris les membres d'autres ordres professionnels)	26
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme	0
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	5
Demandes d'enquête formulées par le CIP	2
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre	0
Enquêtes ouvertes par le Bureau du syndic à la suite d'une information	0
Total de membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	33
Enquêtes fermées au cours de l'exercice	44
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	32
Enquêtes fermées entre 90 et 179 jours à la suite de leur ouverture	9
Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de leur ouverture	2
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	1
Enquêtes toujours ouvertes au 31 mars 2024	9

DÉCISIONS RENDUES PAR LE BUREAU DU SYNDIC

Parmi les 53 dossiers dans lesquels il y a eu intervention pendant l'année, 44 dossiers ont été fermés alors que 13 demeurent actifs à la fin de la période visée par ce rapport. 4 dossiers avaient fait l'objet d'une décision de porter plainte devant le conseil de discipline pendant l'année et les audiences ont eu lieu pour seulement une des plaintes pendant la période visée par le rapport actuel. Par ailleurs, les autres dossiers ont fait l'objet de différentes décisions.

Décisions d'enquêtes disciplinaires conclues au cours de l'exercice	Nombre
Décisions de porter plainte au conseil de discipline	4
Décisions de ne pas porter plainte :	40
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	0
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	9
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ad hoc	0
Enquêtes fermées à la suite d'un processus de conciliation	1
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à un engagement du professionnel à l'amélioration de sa pratique (supervision ou formation)	10
Enquêtes ayant conduit à une mise en garde	22
Enquêtes fermées suite aux correctifs apportés par le professionnel	4
Enquêtes fermées en raison de la non-collaboration du demandeur d'enquête	1

Sexologues ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle	Nombre
--	--------

Sexologues ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le Bureau du syndic ou par des syndicats ad hoc au cours de l'exercice	10
---	----

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent, aucune n'a été rouverte au cours de l'exercice.

Enquêtes rouvertes au Bureau du syndic	Nombre
--	--------

Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Enquêtes rouvertes au cours de l'exercice	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	0
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars aux mains de syndicats ad hoc et aucune enquête n'a été ouverte par ceux-ci au cours de l'exercice.

ÉTAT DES PLAINTES DÉPOSÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC

Deux plaintes avaient été déposées par le Bureau du syndic au conseil de discipline au cours de l'exercice précédent. Quatre nouvelles plaintes ont été déposées pendant la période visée par le rapport actuel. Quatre plaintes étaient pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice.

État des plaintes portées au conseil de discipline	Nombre
--	--------

Plaintes du Bureau du syndic pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	4
Plaintes portées par le Bureau du syndic au conseil de discipline au cours de l'exercice	7
Nombre total de chefs d'infraction	29
Plaintes du Bureau du syndic fermées au cours de l'exercice	3
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction (en attente de la décision sur sanction du conseil de discipline)	4
Plaintes du Bureau du syndic pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	3

NATURE DES PLAINTES DÉPOSÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC

Ces plaintes portaient sur plusieurs chefs d'accusation.

Nature des plaintes déposées au conseil de discipline	Nombre
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel	1
Infractions liées à la qualité des services rendus par le professionnel	5
Infractions liées au comportement du professionnel	5
Infractions liées à la tenue des dossiers du professionnel	0
Entraves au Bureau du syndic	0

Aucun membre n'a fait l'objet d'une requête en radiation provisoire immédiate. Une demande en limitation provisoire immédiate de son droit d'exercer des activités professionnelles a été faite pendant l'année d'exercice.

En vertu de l'article 121.1 du Code des professions, 10 sexologues ont fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle.

Des échanges de renseignements avec des syndicats d'autres ordres professionnels ont eu lieu dans 3 dossiers sous enquête.

FORMATION DU BUREAU DU SYNDIC

Toute l'équipe du Bureau du syndic a suivi un cursus de formation universitaire de 2e cycle en sexologie, dont plusieurs cours portent sur les diverses formes de violences sexuelles, notamment le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles. En plus de cette formation universitaire, deux membres de l'équipe ont suivi la formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel.

Activités de formation suivies au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	3	0

L'ÉQUIPE DU BUREAU DU SYNDIC

Le syndic et son équipe contribuent de manière importante à la mission première de l'Ordre, soit la protection du public. Pour ce faire, tel que le prévoit le Code des professions, ils assument à la fois le rôle d'enquêteur et celui de plaignant à l'égard des sexologues qui font l'objet de signalement et qui auraient commis des fautes déontologiques. Elles et ils sont nommés par le conseil d'administration parmi les membres de l'Ordre.

Composition du Bureau du syndic au 31 mars selon le statut d'emploi	Nombre	
	À temps plein	À temps partiel
Jamy Ryan, syndic en chef		X
Geneviève Berthelette, syndique adjointe		X
Yanick Therrien, syndique adjointe		X

ACTIVITÉS RELIÉES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

CONCILIATION DE COMPTES

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et une a été reçue au cours de l'exercice.

	Nombre
Demandes de conciliation de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Demandes de conciliation de comptes reçues au cours de l'exercice (au total)	1
Demandes de conciliation de comptes présentées dans les 45 jours suivant la réception du plus récent compte ou de la plus récente échéance d'un versement (a. 88, al. 2, par. 1)	1
Demandes de conciliation de comptes présentées dans les 45 jours suivant la décision du conseil de discipline qui remet expressément en question la qualité ou la pertinence de l'acte professionnel facturé (a. 88, al. 6)	0
Demandes de conciliation de comptes présentées hors délai	0
Demandes de conciliation de comptes non recevables pour des motifs autres que la prescription des délais	0
Demandes de conciliation de comptes ayant conduit à une entente au cours de l'exercice	1
Demandes de conciliation de comptes n'ayant pas conduit à une entente au cours de l'exercice	0
Demandes de conciliation de comptes abandonnées par le demandeur au cours de l'exercice	0
Demandes de conciliation de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

Responsable de la conciliation de comptes : Jamy Ryan, sexologue, syndic en chef

ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter une plainte.

Aucune demande d'avis n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

FORMATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION

Les 3 sexologues membres du comité de révision ont tous suivi un cursus de formation universitaire de 1er et de 2e cycle en sexologie, dont plusieurs cours portaient sur les diverses formes de violences sexuelles, notamment le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles.

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions. Il est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre au moment des actes reprochés, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément au code. Il est également saisi de toute requête faite en vertu de l'article 122.0.1 du code.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le conseil de discipline a été saisi de quatre plaintes de la part du syndic ou de la syndique adjointe. La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée. Le conseil a tenu 15 séances et a siégé 10 jours et demi.

Plaintes au conseil de discipline	Nombre
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	3
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	4
Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint (a. 128, al. 1; a.. 121)	4
Plaintes portées par un syndic ad hoc (a. 121.3)	0
Plaintes portées par toute autre personne (a. 128, al. 2) (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	3
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	4

PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL AU 31 MARS 2025

Nature des plaintes (par chef)	Portées par le syndic ou le syndic adjoint	Portées par toute autre personne
Défaut d'exercer selon les principes scientifiques, dans le respect des règles de l'art et des normes de pratique généralement reconnues	1	
Défaut de limiter son rapport ou ses recommandations aux éléments pertinents de l'expertise	1	
Atteinte à l'honneur et à la dignité de la profession	1	
Tenue de dossiers	1	
Secret professionnel	1	
Avoir communiqué avec un demandeur d'enquête	1	

DÉCISIONS DU CONSEIL

Nature de la décision	Nombre
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	3
Imposant une sanction	0

Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré : 3

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL

Nature de la sanction	Nombre
Réprimande	1
Radiation permanente	0
Radiation temporaire	3
Radiation provisoire	0
Amende	3
Ordonnance de remboursement	0
Révocation du permis	0
Limitation ou suspension de droit d'exercer des activités professionnelles	1
Paiement des déboursés	3

TRIBUNAL DES PROFESSIONS

	Nombre
Décisions sur culpabilité ou sur la sanction portée en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

Le conseil de discipline n'a émis aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice.

REQUÊTES EN INSCRIPTION AU TABLEAU OU EN REPRISE DU PLEIN DROIT D'EXERCICE

Aucune requête en vertu de l'article 161 du Code n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Activités de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Formation sur les inconduites sexuelles	9	0

Les membres du conseil de discipline ont tous suivi un cursus de formation universitaire de 1^{er} et de 2^e cycle en sexologie, dont plusieurs cours portaient sur les diverses formes de violences sexuelles, notamment le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles.

EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DU TITRE

L'Ordre a le mandat de s'assurer que les activités professionnelles réservées aux sexologues ne soient pas exercées illégalement et que le titre de sexologue ne soit pas usurpé.

APPROCHE PRIVILÉGIÉE

Lorsque la protection du public n'est pas compromise, l'Ordre privilégie une approche de non-judiciarisation, c'est-à-dire en émettant des avertissements ou en mettant en place des mesures volontaires. C'est le cas lorsque les personnes visées par une enquête font preuve de collaboration, qu'elles rectifient la situation ou qu'elles s'engagent volontairement à ne plus exercer illégalement ou à ne plus utiliser le titre de sexologue. Dans certains cas, les personnes qui ont les qualifications nécessaires choisissent également d'adhérer à l'Ordre pour devenir sexologues et ainsi se conformer à la réglementation en vigueur.

PORTRAIT DE LA SITUATION

Les signalements proviennent du public, de sexologues, d'autres instances de l'Ordre ou encore d'autres ordres professionnels. Ils sont traités dans les meilleurs délais afin d'être analysés pour que les manquements soient rectifiés promptement.

Pour une troisième année consécutive, l'Ordre a atteint son objectif de réduire le délai de traitement des enquêtes relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre. Les moyennes et médianes suivantes ont été enregistrées pour les délais entre un signalement et la fermeture du dossier associé :



Moyenne = 101 jours
Médiane = 49 jours



Moyenne = 32 jours
Médiane = 7 jours



Moyenne = 13 jours
Médiane = 4 jours



Moyenne = 9 jours
Médiane = 2 jours



Moyenne = 41 jours
Médiane = 3 jours

Tous les dossiers ouverts en cours d'année ont été fermés.

Enquêtes relatives aux infractions	Nombre
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	7
En matière d'exercice illégal	0
En matière d'usurpation de titre	7
En matière d'exercice illégal et d'usurpation de titre	0
En d'autres matières pénales	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	6
Poursuites pénales intentées (a. 189; a. 189.0.1; a. 189.1)	0
Actions non judiciaires :	
Avertissements incluant invitations à devenir membre de l'Ordre	4
Mises en demeure, avis formels, ou engagements volontaires	0
Enquêtes fermées sans autres mesures	2
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	1

Aucune poursuite pénale n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été intentée au cours de l'exercice.

Informations transmises au Bureau du syndic : Un dossier a mené à un signalement au syndic, car la personne était membre de l'Ordre et les informations obtenues laissaient croire que la personne ne respectait pas ses obligations déontologiques.

ACTIVITÉS RELATIVES AU RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE ET AUX COMMUNICATIONS

L'Ordre a maintenu ses communications à l'intention du public et des sexologues, en mettant en œuvre les premières actions prévues dans son plan de communication 2024-2027, sa stratégie numérique 2024-2027, ainsi que son calendrier de planification stratégique 2024-2027.

Sur ses plateformes numériques, l'Ordre a maintenu une présence active, notamment sur Facebook et LinkedIn. **Le compte X (anciennement Twitter) a été officiellement supprimé**, en raison de l'évolution de la plateforme, désormais jugée incompatible avec les valeurs de l'Ordre. **Une page Instagram a été inaugurée** afin de diversifier les canaux de communication, en misant sur l'une des plateformes les plus utilisées, notamment par les tranches d'âge plus jeunes. Dans une optique de veille stratégique, un compte Bluesky a été créé afin de réserver le pseudonyme de l'Ordre, mais celui-ci demeure inactif pour le moment.

Depuis le mois de juin 2024, l'Ordre a diffusé **20 publications visant la protection du public**, dépassant largement son objectif d'une publication de ce type par mois. Ces communications ont touché les thèmes suivants : le projet de loi 67, l'habileté à poser des diagnostics, l'exonération de taxes, la prévention du harcèlement sexuel en milieu de travail, le développement professionnel en continu des sexologues, la Journée mondiale de la santé sexuelle, la Journée mondiale de la santé mentale, la Journée nationale des personnes âgées, les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur les jeunes, l'inauguration du baccalauréat de l'Université Laval, les conditions pour obtenir un permis de sexologue, les compétences des sexologues, la couverture des services sexologiques par les régimes d'assurance collective, ainsi que la détermination du coût des services de sexologues.

Afin d'assurer un suivi rigoureux de ses publications, l'Ordre a développé **une grille d'analyse spécifique à l'utilisation de ses médias numériques**. Cet outil permet d'évaluer les publications selon plusieurs dimensions : objectifs communicationnels, planification stratégique, types de contenus à privilégier, communautés ciblées, canaux de diffusion et optimisation des messages. La grille permet également de mesurer la performance des publications, notamment en termes d'impressions et de taux d'engagement.

L'Ordre a diffusé **28 infolettres, qui ont rejoint entre 1064 et 1198 personnes** (ceci inclut les sexologues, personnes employées de l'équipe permanente, membres du CA et étudiant.es associé.es), avec **un taux d'ouverture moyen de 81,59%**. Par ailleurs, **42 offres d'emploi** ont été partagées sur le site Web et dans l'infolettre, afin de soutenir les sexologues dans leur recherche d'occasions professionnelles dans le domaine.

Au terme de l'année, **l'Ordre a référé plus d'une dizaine de sexologues à différents médias pour répondre à des demandes d'entrevues sur des enjeux de santé sexuelle** dont : l'éducation à la sexualité dans les écoles, l'importance du dépistage d'ITSS, les violences sexuelles, l'impact du cancer et de l'endométriose sur la sexualité, la sexualité des personnes âgées, ainsi que l'intimité avec des robots conversationnels. La présidente et porte-parole, Joanie Heppell, a elle-même accordé plusieurs entrevues dans les médias. Ces interventions ont permis de rappeler l'importance d'un accès inclusif aux soins et services en sexologie.



L'Ordre a diffusé 28 infolettres, qui ont rejoint entre 1064 et 1198 personnes avec un taux d'ouverture moyen de 81,59%.

Conformément au plan de communication, **l'Ordre a publié son mémoire** et diffusé plusieurs messages dans son infolettre, ainsi que sur ses plateformes numériques, afin d'informer le public et les sexologues de **l'entrée en vigueur des dispositions sur le diagnostic des troubles sexuels pour les sexologues du PL67** et des changements qui en découlent.

Dans le but de faire connaître la mission, la gouvernance et les activités de l'Ordre, **une présentation a été offerte à quatre groupes du cours Éthique et déontologie de la pratique professionnelle en sexologie**, dispensé à l'automne 2024 à l'Université du Québec à Montréal.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES SEXOLOGUES 2024-2025

Nombre de permis délivrés selon la catégorie	
Régulier	38
Régulier aux études à temps plein	10
Régulier — rabais inactif	0
Nouveaux diplômés	78
Retraités	0
TOTAL	126

Parmi les 126 permis délivrés, 15 candidat.es à la profession ont décidé d'annuler leur adhésion à l'Ordre.

Nombre de membres inscrits au tableau par catégorie à la fin de la période et selon le montant de la cotisation annuelle			Cotisation spéciale (communications)
Régulier	1000	730.36 \$	30 \$
Régulier - rabais aux études à temps plein	30	401.60 \$	30 \$
Régulier - rabais inactif	47	401.60 \$	30 \$
Nouveaux diplômés	80	474.99 \$	30 \$
Retraités	14	291.51 \$	30 \$
TOTAL	1171	-	-

INSCRIPTION DES SEXOLOGUES AU TABLEAU SELON LA RÉGION DU DOMICILE PROFESSIONNEL AU 31 MARS 2025

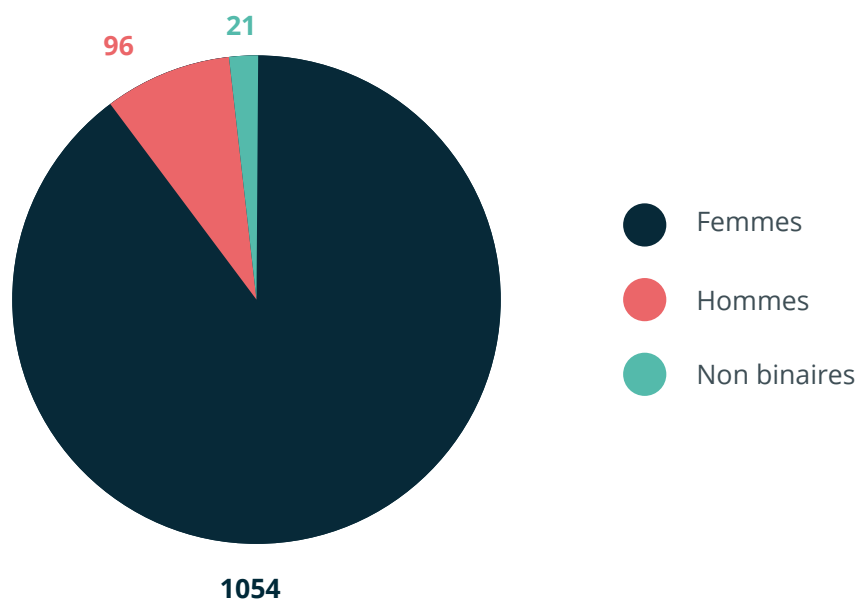
	Nombre	Pourcentage
Bas-Saint-Laurent	21	1.8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	14	1.2
Capitale-Nationale	73	6.2
Mauricie	18	1.5
Estrie	47	4
Montréal	431	36.8
Outaouais	24	2
Abitibi-Témiscamingue	12	1
Côte-Nord	4	0.3
Nord-du-Québec	11	1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	0.5
Chaudière-Appalaches	25	2.1
Laval	62	5.2
Lanaudière	53	4.5
Laurentides	121	10.3
Montérégie	219	18.7
Centre-du-Québec	15	1.2
Hors du Québec	15	1.2
Total	1171	100 %

NOMBRE D'INSCRIPTIONS AU TABLEAU

Total des inscriptions au 31 mars 2025	1171
Premières inscriptions	124
Radiation pour non-paiement de la cotisation	8
Nombre de réinscriptions	19

- Sur les 8 sexologues radiées pour non-paiement de la cotisation, 3 se sont réinscrites au courant de la même année.
- Les 124 premières inscriptions incluent 13 permis délivrés durant des années antérieures à 2024-2025.

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2025 SELON LE GENRE :



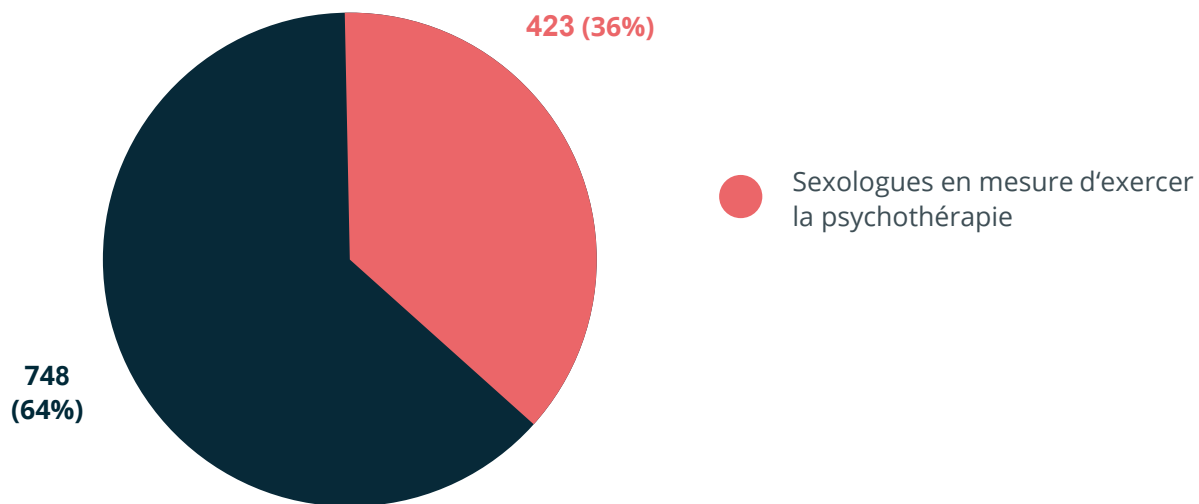
Aucune sexologue n'a été inscrite avec limitation ou suspension du droit d'exercer les activités professionnelles.

Autorisations spéciales : Personne n'a détenu une autorisation spéciale au cours de l'exercice.

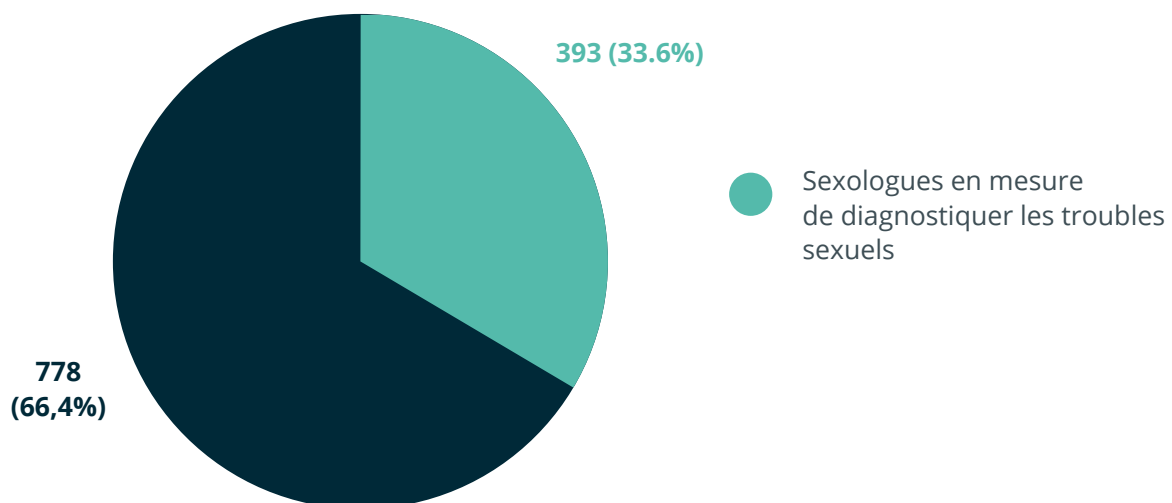
Mouvements des inscriptions au tableau de l'Ordre	Nombre
Membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice précédent	1094
(+) Nouveaux membres inscrits au tableau de l'Ordre au cours de l'exercice (au total)	124
(+) Membres réinscrits au tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent	15
(-) Membres radiés du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars	5
(-) Membres radiés du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours radiés au 31 mars pour des motifs disciplinaires	1
(-) Membres retirés du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars pour d'autres motifs	56
à la suite d'un décès	0
à la suite d'un retrait volontaire du tableau	56
(=) Membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice (au total) titulaires d'un permis dit régulier	1171

Nombre de demandes reçues en 2024-2025 en suspens d'analyse au 31 mars 2025 = 9

SEXOLOGUES QUI DÉTIENNENT UN PERMIS DE PSYCHOTHÉRAPEUTE AU 31 MARS 2025



SEXOLOGUES QUI DÉTIENNENT UNE ATTESTATION DE DIAGNOSTIC DES TROUBLES SEXUELS AU 31 MARS 2025





**RAPPORT
DES AUDITEURS
INDÉPENDANTS**

Poirier & Associés Inc.

Société de comptables professionnels agréés

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

Téléphone : (450) 455-6135 • Télécopieur : (450) 455-8418 • info@poiriercpa.com
417, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2M9

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2025

Sommaire

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	1 - 3
Résultats	4
Évolution des soldes de fonds	5
Situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 14
Renseignements complémentaires	15 - 19

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
L'ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC** (l'« Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

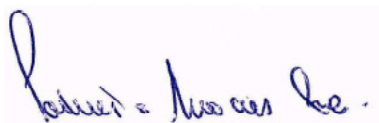
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



1

Vaudreuil-Dorion
Le 13 septembre 2025

¹ Par Michel Poirier, CPA auditeur

Poirier & Associés Inc.

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

Page 4

	2025	2024
Produits		
Cotisations (annexe A)	840 792 \$	773 657 \$
Admission et équivalences (annexe B)	62 383	60 462
Inspection professionnelle	1 060	-
Formation continue et colloque (annexe C)	154 663	67 755
Discipline (annexe D)	9 885	33 689
Subventions (annexe E)	14 956	10 026
Produits financiers	29 344	24 467
Autres	1 874	1 462
	1 114 957	971 518
Charges		
Admission (annexe F)	41 318	26 979
Inspection professionnelle (annexe G)	98 072	85 463
Normes et soutien à l'exercice de la profession (annexe H)	66 425	64 129
Formation continue et colloque (annexe I)	157 497	52 787
Bureau du syndic (annexe J)	168 109	181 325
Conseil de discipline (annexe K)	182 660	79 911
Usurpation de titre et exercice illégal (annexe L)	3 691	3 564
Gouvernance (annexe M)	250 401	254 084
Communications (annexe N)	90 226	30 726
Campagne - Inconduite sexuelle (Harcèlement sexuel - CNESST)	-	8 320
Conseil interprofessionnel du Québec	12 507	11 518
	1 070 906	798 806
Excédent des produits sur les charges avant résultats des autres fonds	44 051	172 712
Fonds de prévention d'assurance responsabilité (annexe P)	35 694	33 236
Actifs nets investis en immobilisations (annexe Q)	(5 757)	(7 471)
Excédent des produits sur les charges	73 988 \$	198 477 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

Page 5

	Investis en immobili- sations	Prévention d'assurance respon- sabilité	Stabilisation d'assurance respon- sabilité	Non affectés	2025 Total	2024 Total
Solde au début	26 192 \$	158 323 \$	50 000 \$	335 228 \$	569 743 \$	371 266 \$
Excédent des produits sur les charges	(5 757)	35 694	-	44 051	73 988	198 477
Solde à la fin	20 435 \$	194 017 \$	50 000 \$	379 279 \$	643 731 \$	569 743 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

SITUATION FINANCIÈRE

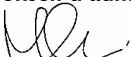
AU 31 MARS 2025

Page 6

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 468 153 \$	1 268 992 \$
Débiteurs (note 4)	64 031	74 478
Charges payées d'avance	-	21 484
	1 532 184	1 364 954
Placements - fonds d'assurance responsabilité (note 5)	213 661	180 567
Immobilisations (note 6)	8 342	11 076
Actifs incorporels (note 7)	12 093	15 116
	1 766 280 \$	1 571 713 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	358 368 \$	300 384 \$
Produits reportés	764 181	701 586
	1 122 549	1 001 970
Soldes de fonds		
Investis en immobilisations	20 435	26 192
Prévention d'assurance responsabilité	194 017	158 323
Stabilisation d'assurance responsabilité	50 000	50 000
Non affectés	379 279	335 228
	643 731	569 743
	1 766 280 \$	1 571 713 \$

Engagements contractuels (note 9)

Pour le conseil d'administration,

 Marie-Claude Lafond, présidente

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

Page 7

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	73 988 \$	198 477 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	2 734	3 692
Amortissement des actifs incorporels	3 023	3 779
	79 745	205 948
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	10 447	1 317
Charges payées d'avance	21 484	(21 094)
Créditeurs	57 984	(14 256)
Produits reportés	62 595	59 209
	232 255	231 124
Activité d'investissement		
Acquisition du fonds de stabilisation des primes d'assurance	(33 094)	(31 819)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	199 161	199 305
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 268 992	1 069 687
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 468 153 \$	1 268 992 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 MARS 2025**

Page 8

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre professionnel des sexologues du Québec a été fondé le 25 septembre 2013 et est régi par le Code des professions du Québec. L'organisme a pour mission de protéger le public en s'assurant de la qualité des services en sexologie offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de l'usurpation de titre et de la pratique illégale. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations et des actifs incorporels amortissables et la répartition des salaires directement attribuables aux différentes rubriques à l'état des résultats.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration rend compte des activités courantes de l'Ordre. Les apports non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans ce fonds.

Le coût amorti des immobilisations et des actifs incorporels est présenté dans le fonds d'immobilisations.

Le fonds de stabilisation d'assurance responsabilité regroupe les ristournes et intérêts reçus dans le cadre d'une convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle survenue entre l'organisme et son assureur.

Le fonds de prévention représente l'excédent des 50 000 \$ qui doivent être conservés dans le fonds de stabilisation selon l'entente avec la Société d'assurances Beneva Inc.

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 MARS 2025**

Page 9

2. Principales méthodes comptables (suite)**Constatation des produits**

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser ses apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les produits de publicité sont constatés au fur et à mesure que la publicité est diffusée.

Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Ventilation des charges

L'Ordre applique la méthode de répartition des charges par fonction. Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les charges indirectes sont attribuées en fonction d'une clé de répartition selon un prorata pour chacun des départements. Les pourcentages de répartition de ces charges ont été déterminés par la direction en fonction des charges directement attribuables à chacune des fonctions.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	30 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20 %.

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 MARS 2025**

Page 10

2. Principales méthodes comptables (suite)**Dépréciation d'actifs à long terme**

Les immobilisations et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers*Évaluation initiale*

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Ordre qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'Ordre évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements du fonds d'assurance responsabilité.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

Page 11

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. Comité de formation et de révision

L'Ordre a pris la décision de ne pas présenter les rubriques de charges des comités de formation et de révision la face de l'état des résultats puisque les charges afférentes à ces deux fonctions sont inexistantes ou non significatives et que cette présentation n'apporterait aucune information pertinente au lecteur des états financiers.

4. Débiteurs

	2025	2024
Clients	18 719 \$	46 723 \$
Ristourne à recevoir - fonds de prévention	30 356	27 755
Subvention à recevoir	14 956	-
	64 031 \$	74 478 \$

5. Placements - fonds d'assurance responsabilité

	2025	2024
Fonds de stabilisation des primes, sous la gestion de la "Société d'assurances Beneva inc.", portant intérêt à un taux variable	50 000 \$	50 000 \$
Fonds de prévention, sous la gestion de la "Société d'assurances Beneva inc.", portant intérêt à un taux variable	163 661	130 567
	213 661 \$	180 567 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

Page 12

6. Immobilisations

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	22 317 \$	17 595 \$	4 722 \$	5 903 \$
Équipement informatique	23 655	20 035	3 620	5 173
	45 972 \$	37 630 \$	8 342 \$	11 076 \$

7. Actifs incorporels

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site Web	16 596 \$	8 949 \$	7 647 \$	9 559 \$
Logiciel de base de données	9 648	5 202	4 446	5 557
	26 244 \$	14 151 \$	12 093 \$	15 116 \$

8. Crédoiteurs

	2025	2024
Fournisseurs	29 532 \$	14 954 \$
Charges courues	7 800	7 400
Salaires et vacances à payer	79 836	61 243
Taxes de vente	105 065	97 721
Déductions à la source	143	295
Office des professions du Québec	39 928	28 951
Assurances responsabilité des membres	96 064	89 820
	358 368 \$	300 384 \$

Au 31 mars 2025, les sommes à remettre à l'état totalisent 115 197 \$ (100 912 \$ au 31 mars 2024).

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

Page 13

9. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 138 345 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2026	39 527 \$
2027	39 527
2028	39 527
2029	19 764
	<hr/>
	138 345 \$

10. Rémunération du conseil d'administration et de la direction générale

Conformément au Règlement modifiant le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, pour l'exercice 2024-2025, la rémunération de la présidente a été de 49 875 \$, et celle de la directrice générale et secrétaire, incluant les avantages sociaux (assurances collectives) et les cotisations gouvernementales payées par l'Ordre, a été de 135 056 \$. Les administrateurs élus de l'Ordre reçoivent un jeton de 230 \$ par réunion du conseil d'administration. Leur participation aux comités statutaires de l'Ordre (comité de finances, audits et ressources humaines, comité de gouvernance et comité d'évaluation) est bénévole.

11. Instruments financiers**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Ordre est exposé au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux débiteurs.

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 MARS 2025**Page 14

11. Instruments financiers (suite)**Risque de crédit (suite)**

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Ordre l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

Page 15

	2025	2024
Annexe A - Cotisations		
Cotisations acquit�es par les membres	798 704 \$	736 590 \$
�tudiants associ�es	848	742
Cotisation sp�ciale - Communications	35 486	30 726
Frais de retard	1 007	911
Frais d'�talement	4 747	4 688
	840 792 \$	773 657 \$

Annexe B - Admission et  quivalences

�tude de dossiers et administration	18 157 \$	18 188 \$
Droits d'entr�e	30 744	32 841
Frais de r�inscription	10 194	5 151
Attestation de formation pour l'�valuation des troubles sexuels	2 493	2 770
�quivalences	795	1 512
	62 383 \$	60 462 \$

Annexe C - Formation continue et colloque

Formations	44 853 \$	58 518 \$
Commandites	25 303	7 977
Colloque	84 507	1 260
	154 663 \$	67 755 \$

Annexe D - Discipline

Amendes	7 808 \$	28 000 \$
D�bours	2 077	5 689
	9 885 \$	33 689 \$

Annexe E - Subventions

Subvention Minist�re de la Sant� et des Services Sociaux	14 956 \$	- \$
Subvention CNESST	-	10 026
	14 956 \$	10 026 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

Page 16

	2025	2024
Annexe F - Admission		
Salaires et jetons de présence	30 269 \$	19 792 \$
Charges sociales et assurances	3 987	1 800
Quote-part des charges d'administration (annexe O)	7 062	5 387
	41 318 \$	26 979 \$
Annexe G - Inspection professionnelle		
Salaires	73 385 \$	62 014 \$
Charges sociales et assurances	7 626	6 384
Honoraires	300	-
Quote-part des charges d'administration (annexe O)	16 761	17 065
	98 072 \$	85 463 \$
Annexe H - Normes et soutien à l'exercice de la profession		
Salaires	49 877 \$	46 488 \$
Charges sociales et assurances	5 195	4 836
Quote-part des charges d'administration (annexe O)	11 353	12 805
	66 425 \$	64 129 \$
Annexe I - Formation continue et colloque		
Salaires	1 813 \$	2 019 \$
Charges sociales et assurances	507	474
Honoraires de formations	9 700	11 688
Colloque	96 430	5 936
Frais généraux	22 129	22 130
Quote-part des charges d'administration (annexe O)	26 918	10 540
	157 497 \$	52 787 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

Page 17

	2025	2024
Annexe J - Bureau du syndic		
Salaires	97 273 \$	96 619 \$
Charges sociales et assurances	12 225	9 115
Frais légaux	19 672	36 885
Frais d'expertise	10 208	2 500
Quote-part des charges d'administration (annexe O)	28 731	36 206
	168 109 \$	181 325 \$
Annexe K - Conseil de discipline		
Honoraires	14 386 \$	11 143 \$
Frais généraux	720	3 815
Frais légaux	136 336	48 997
Quote-part des charges d'administration (annexe O)	31 218	15 956
	182 660 \$	79 911 \$
Annexe L - Usurpation de titre et exercice illégal		
Salaires	2 771 \$	2 583 \$
Charges sociales et assurances	289	269
Quote-part des charges d'administration (annexe O)	631	712
	3 691 \$	3 564 \$
Annexe M - Gouvernance		
Salaires	167 283 \$	162 014 \$
Charges sociales et assurances	17 648	18 295
Réunions du conseil d'administration	10 166	9 072
Honoraires professionnels	8 000	8 400
Rapport annuel	3 140	4 142
Déplacements et représentation	1 368	1 427
Quote-part des charges d'administration (annexe O)	42 796	50 734
	250 401 \$	254 084 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

Page 18

	2025	2024
Annexe N - Communications		
Salaires	65 576 \$	16 245 \$
Charges sociales et assurances	9 230	2 414
Publicité	-	5 527
Divers	-	406
Quote-part des charges d'administration (annexe O)	15 420	6 134
	90 226 \$	30 726 \$

Annexe O - Autres charges - administration

Salaires	35 826 \$	23 333 \$
Charges sociales	8 393	5 160
Déplacements et représentation	498	178
Site intranet et base de données	7 985	1 000
Papeterie, impression et fournitures	945	2 908
Frais d'envois	871	874
Télécommunications	3 449	3 319
Loyer	40 476	37 441
Entretien informatique	14 474	16 292
Assurances et taxes	1 749	1 651
Honoraires professionnels	9 980	14 986
Perfectionnement	4 484	3 666
Divers	1 241	1 317
Intérêts et frais bancaires	50 519	43 414
	180 890	155 539

Répartition des charges d'administration

Admission (annexe F)	(7 062)	(5 387)
Inspection professionnelle (annexe G)	(16 761)	(17 065)
Normes et soutien à l'exercice de la profession (annexe H)	(11 353)	(12 805)
Formation continue et colloque (annexe I)	(26 918)	(10 540)
Bureau du syndic (annexe J)	(28 731)	(36 206)
Conseil de discipline (annexe K)	(31 218)	(15 956)
Usurpation de titre et exercice illégal (annexe L)	(631)	(712)
Gouvernance (annexe M)	(42 796)	(50 734)
Communications (annexe N)	(15 420)	(6 134)
	(180 890) \$	(155 539) \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

Page 19

	2025	2024
Annexe P - Fonds de prévention d'assurance responsabilité		
Ristournes	30 356 \$	27 755 \$
Intérêts	5 338	5 481
	35 694 \$	33 236 \$
Annexe Q - Actifs nets investis en immobilisations		
Amortissement des équipements informatiques	(1 553) \$	(2 216) \$
Amortissement du site Web	(1 912)	(2 390)
Amortissement du logiciel de base de données	(1 111)	(1 389)
Amortissement du mobilier	(1 181)	(1 476)
	(5 757) \$	(7 471) \$



OPSQ

ORDRE PROFESSIONNEL DES
SEXOLOGUES DU QUÉBEC

1200 Av. Papineau bureau 450,
Montréal (Québec) H2K 4R5
T. 438.386.6777 | info@opsq.org

opsq.org

Éditeur : OPSQ
Photos : Julie Soto
Conception graphique : coraliedesign.com
ISBN 978-2-9820119-8-4